

Saint-Jean-d'Angély, collecte des déchets, le service évolue

En concertation avec la Ville de Saint-Jean-d'Angély, Cyclad installe de nouvelles bornes d'apport volontaire dédiées au tri des emballages, des biodéchets et au dépôt des ordures ménagères.

Entre avril et juin, Cyclad déploie plus de 200 nouvelles bornes d'apport volontaire pour les emballages et les ordures ménagères ainsi que des bacs supplémentaires pour le tri des biodéchets. Ces bornes sont regroupées en une centaine de nouveaux points de collecte à Saint-Jean-d'Angély et remplacent les 600 bacs de 240, 360 et 660 litres afin d'harmoniser les points de collecte.

1/ Un matériel adapté aux usages



D'un volume de 3m³, les bornes sont simples à utiliser, sans badge ni clé pour ouvrir le couvercle.

Une large pédale intégrée permet de maintenir le couvercle ouvert lors du dépôt des déchets triés.

Elles sont composées à 70% de matériaux recyclés.

D'un volume supérieur à celui des bacs précédemment en place, les bornes d'apport volontaire offrent une contenance plus adaptée aux habitants et à leurs usages (1 borne pour 40 foyers). Elles sont accessibles 24h/24 et faciles d'utilisation. Cette nouvelle organisation permet d'améliorer le service aux usagers et les conditions de travail des agents notamment en termes de sécurité. L'installation de ces bornes contribue surtout à améliorer l'environnement urbain grâce à l'harmonisation des contenants sur la commune, l'élimination des bacs surchargés et la limitation des sacs déposés au sol.

La collecte s'effectue avec un camion doté d'un bras de collecte latéral et automatisé, commandé par le chauffeur. Ce mode de collecte permet aux agents de travailler dans de meilleures conditions par rapport à une benne traditionnelle en réduisant les risques liés à la manipulation des bacs en surcharge et sacs au sol (coupures, piqûres, entorses, lumbagos...).

2/ Des supports de communication dédiés

Les habitants de Saint-Jean-d'Angély reçoivent dans leur boîte aux lettres un dépliant 4 pages avec un plan de leur quartier matérialisant l'emplacement de ces nouveaux points d'apport volontaire et au dos un rappel des consignes de tri.



Les bornes à couvercle jaune pour déposer en vrac **tous les emballages** et uniquement les emballages : en plastiques (bouteilles, sachets, pots, barquettes...) en métal (boîtes conserves, barquettes, canettes) et les briques alimentaires (lait, jus de fruits...).

✘ Attention, le verre, le papier et les petits cartons ou le textile sont à déposer dans les autres bornes (vertes, bleues et celles du Relais pour les textiles). Les cartons bruns sont à déposer à la déchetterie.

Les bornes à couvercle gris pour déposer uniquement **en sac les ordures ménagères**, c'est-à-dire seulement ce qui ne peut pas se recycler. ✘ Ne surtout pas y déposer d'encombrants (poussette, tapis, gravats...) ou de végétaux qui bloqueront la collecte et qui doivent être déposés à la déchetterie pour être recyclés.

Les bacs biodéchets à couvercle marron sont exclusivement réservés aux **déchets de cuisine** (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles, restes de viande, de poisson, filtres à café...) déposés dans les sacs biodégradables fournis. Les déchets verts et déchets de jardin sont interdits dans ces bacs et doivent être déposés à la déchetterie.

- **Les sacs biodégradables ou le kit biodéchets sont à retirer gratuitement à la Maison du Vivre Ensemble, place François Mitterrand.**

3/ Allégeons les poubelles, trions nos biodéchets !

30%, c'est la part de biodéchets toujours présents dans les poubelles. Alors qu'ils peuvent être triés et éviter ainsi d'être incinérés et enfouis avec les déchets non recyclables ! Ce tri sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 mais le service public Cyclad et la Ville de Saint-Jean-d'Angély ont pris de l'avance et sensibilisent et équipent tous les foyers Angériens à la Maison du Vivre Ensemble.

Les biodéchets collectés sont acheminés vers des sites de compostage. Le compost obtenu est utilisé sur les terres agricoles locales.

Sensibiliser les habitants du 26 juin au 13 juillet

Les conseillères zéro déchet du service public Cyclad seront présentes à Saint-Jean-d'Angély entre le 26 juin et le 13 juillet, en porte à porte, pour équiper de nouveaux foyers au tri des biodéchets et rappeler les consignes de tri. Merci de leur réserver un bon accueil.

- **Toutes les informations sont à retrouver sur cyclad.org**